

RAPPORT ANNUEL 2023

L'ACCOMPAGNEMENT :
UN ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN



**PETITS FRÈRES
DES PAUVRES**
ASSOCIATION DE GESTION
DES ÉTABLISSEMENTS



	ÉDITO	 3
	CHIFFRES CLÉS	 4
	NOTRE ORGANISATION	 5
	DÉMARCHE ÉTHIQUE D'ACCOMPAGNEMENT	 9
	Partie 1 AVANT TOUT, UN LIEU DE VIE	 15
	Partie 2 ÊTRE À L'ÉCOUTE DES ATTENTES ET DES BESOINS	 21
	Partie 3 LE MAINTIEN DE TOUS LES LIENS SOCIAUX ET AFFECTIFS	 27
	Partie 4 ACCOMPAGNER LES BESOINS EN FIN DE VIE	 31

Réalisation et fabrication : Direction de PFP-AGE (François-Xavier Turbet Delof)
en collaboration avec la direction de la communication (Florence de Castries et Élodie Metthez)

Rédaction du rapport : les membres du siège et les équipes d'action des maisons

Maquette : Terre Nourricière

Carte des maisons : Olivier Chagny (page 8)

Photo de couverture : Raphaëlle Trecco

Imprimeur : Maledit - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

ÉDITO

Les différents textes de ce rapport et les photos qui les illustrent disent mieux que je ne saurais faire ce qu'est « l'accompagnement » à l'intérieur de nos établissements : un engagement commun fondé sur une « éthique ». Une fois prononcé le mot « éthique », il faut se demander ce qu'il signifie dans notre cas.

Je propose cette définition : conjugaison des conceptions qui régissent – pour chacun dans l'Ensemble Petits Frères des Pauvres – notre mode d'action, nos actions, nos comportements ... En somme : ce que nous faisons, comment nous le faisons, ce que nous sommes, et comment nous nous positionnons dans la société.

Ici, je voudrais simplement souligner la nature symbiotique de notre Ensemble.

Je suis toujours frappé, en effet, de l'assimilation que font spontanément « les personnes accompagnées » des bénévoles ou des professionnels/les (aussi bien féminines que masculins !) à un concept pourtant abstrait de « petit(s) frère(s) ». Frappé également de l'identité de « petit frère » que chacun de nous, bénévole ou salarié/e, se donne spontanément (identité que nous serions d'ailleurs bien incapables de définir sinon par notre participation à l'Ensemble). Frappé enfin de l'assimilation et de l'identification à ce concept abstrait et mal définissable de petit(s) frère(s) que font de nous aussi bien nos donateurs, nos partenaires et le public. C'est donc que chacun de nous est perçu et se perçoit davantage dans son appartenance à cet Ensemble que dans son individualité.

Ne serait-ce pas cela « l'engagement » ? Cette alchimie qui assure la force de nos actions, la continuité de nos rapports aux personnes accompagnées (notre fidélité) et notre impact collectif.

Michel Christolhomme, Président



LES CHIFFRES CLÉS



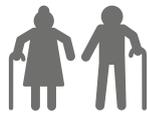
© C. Marclhacy



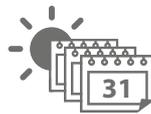
28
MAISONS



© R. Trecco



764
PERSONNES
HÉBERGÉES-
LOGÉES



1 902
PERSONNES ÂGÉES
EN SÉJOUR
DE VACANCES



3 396
PERSONNES ÂGÉES
EN VACANCES
À LA JOURNÉE



© R. Trecco



251
SALARIÉS

318
BÉNÉVOLES

46 346 HEURES DE BÉNÉVOLAT



NOTRE ORGANISATION

NOTRE ORGANISATION

L'ASSOCIATION DE GESTION DES ÉTABLISSEMENTS DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES (PFP-AGE)

Missions et organisation

L'Association de Gestion des Établissements des Petits Frères des Pauvres, PFP-AGE, créée en 2001, a pour objet de gérer toute structure, établissement ou service offrant à des personnes âgées de plus de 50 ans des solutions innovantes d'accueil, de séjour et de logement à titre provisoire ou définitif. PFP-AGE bénéficie d'une solide expérience et de multiples compétences en matière de gestion de structures de ce type et propose des solutions diversifiées pour répondre au mieux et de façon personnalisée aux

situations et aux attentes des personnes de plus de 50 ans.

28 maisons des Petits Frères des Pauvres sont gérées par PFP-AGE au 31/12/2023.

La gouvernance

La plupart des établissements dispose d'un conseil de maison* constitué de bénévoles qui agissent en étroite collaboration avec le salarié responsable/directeur et son équipe.

Michel Christolhomme

Président de PFP-AGE

Rémy Decamps

Directeur de PFP-AGE

L'ASSOCIATION PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Missions et organisation

Association reconnue d'utilité publique créée en 1946, elle définit la politique de l'Ensemble et coordonne l'action des différentes entités. Son réseau est composé d'un siège social, de 13 Fraternités régionales et de leurs équipes, entités autonomes tournées vers l'action. S'appuyant sur des équipes de salariés qui soutiennent et coordonnent l'action quotidienne des bénévoles auprès des personnes accompagnées. L'Association impulse une dynamique collective et assure la prise en compte de la transversalité des questions intéressant l'Ensemble Petits Frères des Pauvres.

Anne Généau

Présidente de l'Association

Yann Lasnier

Délégué Général

LA FONDATION PETITS FRÈRES DES PAUVRES

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a été créée par l'Association Petits Frères des Pauvres en 1977. Sa mission consistait dès l'origine à acquérir, construire, rénover et entretenir des logements adaptés à la situation des personnes âgées ou en situation de précarité, signalées et accompagnées par l'Association. En 2003, la Fondation est devenue Fondation des Petits Frères des Pauvres, avec un statut de fondation abritante et sa mission a été élargie pour intensifier et diversifier les moyens de soutien aux personnes âgées et en situation de précarité.

Gaël Brenaut

Président de la Fondation

Elsa Bonneau

Directrice de la Fondation

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel Christolhomme (Président)
Sébastien Jan (Vice-président)
Anne Geneau (Vice-présidente)
Martine Roth (Trésorière)
Didier Duplan (Secrétaire)

Corinne Courtois
Edgar Vulpe
Didier Auzolle
Yves Poirier
Alain Villez

PRÉSENTATION DE PFP-AGE

PÔLE INCLUSION SOCIALE

7 pensions de famille
1 Centre d'Hébergement
et de Réinsertion Sociale
1 café alternatif, le T.Kawa
2 équipes de médiation santé



© M. Dumyach

PÔLE AUTONOMIE

6 maisons d'hébergement
temporaire
1 résidence autonomie
4 petites unités de vie
3 habitats inclusifs
Dispositif Paris en Compagnie,
élaboré dans le cadre d'un GCSMS
(Groupement de Coopération
Sociale et Médico-Sociale)



© PFP

CENTRE DE RENCONTRE DES GÉNÉRATIONS

EHPAD
Hébergement temporaire
Hôtellerie associative



© R. Trecco

PÔLE VACANCES

12 maisons



© R. Trecco

LA CARTE DES MAISONS

Autonomie



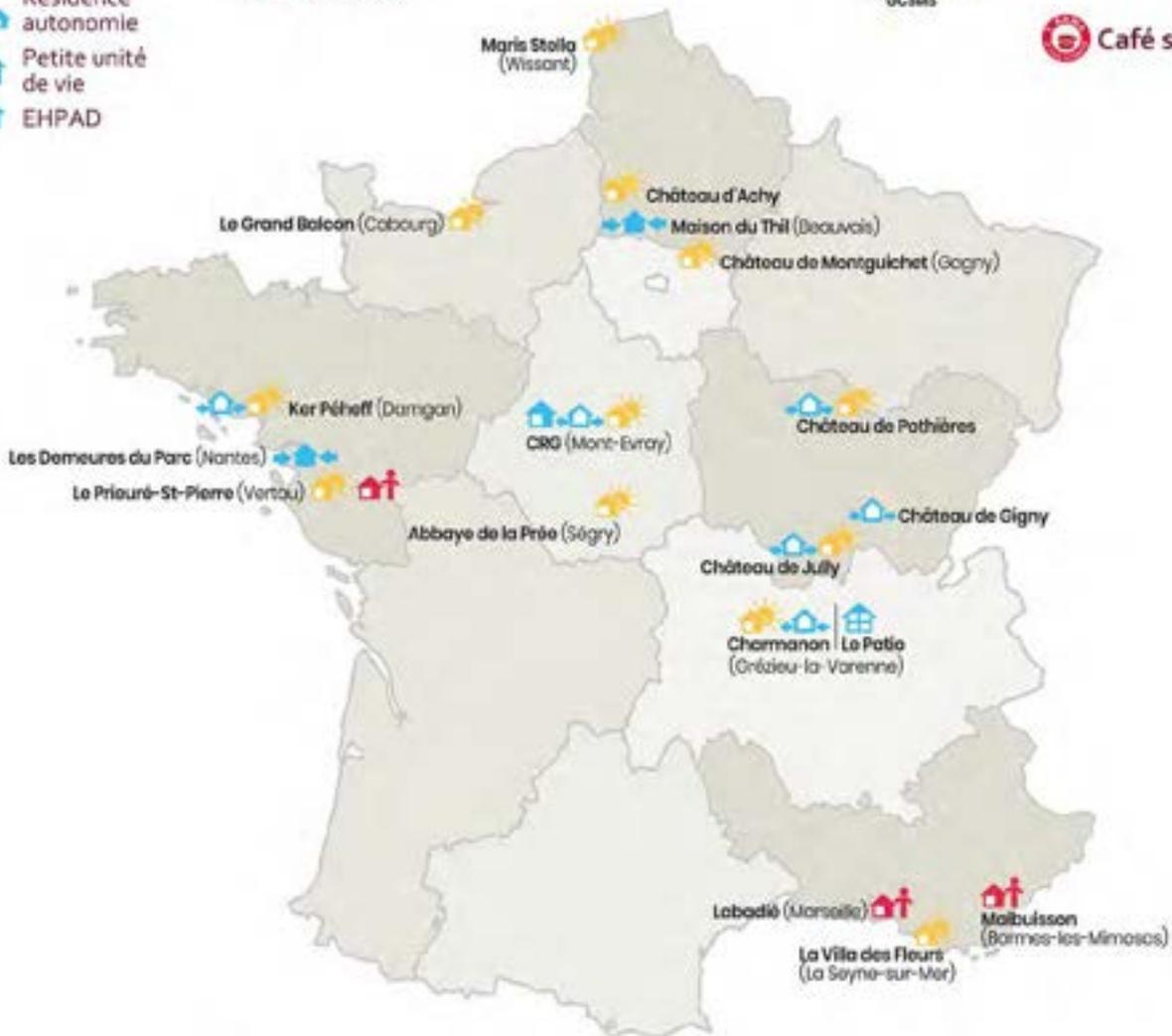
- Habitat inclusif
- Hébergement temporaire
- Résidence autonomie
- Petite unité de vie
- EHPAD

Inclusion sociale



- Hébergement transitoire
- Pension de famille

Vacances





DÉMARCHE ÉTHIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

LA DÉMARCHE DE RÉFLEXION ÉTHIQUE AU SEIN DE PFP-AGE : SE RASSEMBLER AUTOUR DE CE QUI FAIT SENS DANS NOS MAISONS



Magali Assor, chargée de mission « Lutte contre les Maltraitements et démarche de réflexion Éthique », rappelle le travail engagé en 2023. Celui-ci est illustré notamment par la réalisation d'un texte socle rappelant nos repères essentiels sur l'accompagnement qui sera remis à chaque salarié et bénévole.

La démarche de réflexion éthique : une chance avant d'être une obligation

Peut-être faudrait-il, en propos liminaires, lever immédiatement ce qui pourrait être un malentendu. **La démarche de réflexion éthique n'est pas un énième projet à déployer.** Elle existe et est vivante au sein des maisons depuis la création de PFP-AGE et n'a pas eu besoin d'être « labellisée » comme telle pour s'incarner dans les situations les plus quotidiennes ou dans celles, parfois, particulièrement difficiles.

Pour démystifier le terme « éthique », il convient de rappeler qu'il s'agit d'abord d'une démarche dynamique, d'une réflexion sur le sens et la valeur de nos actions individuelles et collectives, d'un questionnement sur la pertinence et la légitimité de ce que nous mettons en œuvre tous les jours et sur ce qu'il conviendrait de faire au mieux face à un dilemme. **C'est aussi un engagement de chacun, très pratique,** sous tendu par des valeurs fortes, dans la manière de s'adresser et d'interagir avec les personnes qui vivent dans les maisons de PFP-AGE.

La petite taille de nos établissements favorise, certainement plus que dans de grandes structures, une meilleure connaissance des résidents et nous pouvons émettre le postulat que les professionnels et les bénévoles partagent, sans doute, une sensibilité commune de l'accompagnement. Mais doit-on se contenter de cela ? Comment nous assurons-nous que nos essentiels sont réellement partagés ? Comment nous engageons-nous à transmettre et faire vivre ce en quoi nous croyons ? Chacun a à cœur de faire au mieux mais est-ce suffisant ? Parfois, les habitudes deviennent des automatismes et il est plus difficile de se rendre compte que l'on pourrait faire autrement. Parfois, l'urgence, la complexité de certaines situations, l'usure, la « fatigue relationnelle », l'absence de relais ou de partenaires en soutien parfois nous incitent à décider « trop vite ». La démarche de réflexion éthique permet un pas de côté en incitant à se centrer sur le sens de ce que nous faisons ensemble. Pouvoir se poser la question : « **Que faudrait-il mieux faire dans cette situation ?** » suppose une possibilité de remise en question et de la place pour le doute. C'est un effort particulièrement exigeant qui nécessite une certaine disponibilité d'esprit. Ce questionnement permet sur-

tout de mettre au cœur de la décision le respect de la dignité de chacun tout en recherchant à minimiser les conséquences négatives pour autrui. Il est question de choisir une voie qui permette aux personnes concernées de juger acceptable ou raisonnable ce qui est mis en œuvre à leur égard, dans un moment de leur vie où elles peuvent être en situation de grande vulnérabilité.

Ainsi, au-delà des obligations instaurées par des référentiels de qualité, la démarche de réflexion éthique peut avant tout être considérée comme une chance car elle énonce clairement et sans ambages que toutes les questions, aussi difficiles soient-elles, peuvent être discutées, dans un cadre bienveillant au sein des maisons et ce, dans l'intérêt des personnes, des équipes de professionnels et de bénévoles.

L'enjeu pour PFP-AGE est alors de formaliser cette démarche, de la structurer au mieux au regard des besoins des maisons pour la faire vivre dans le temps c'est-à-dire pour en garantir la pérennité.

Les dynamiques à l'œuvre

Le point de départ fut sans doute la question très prosaïque posée directement aux Directeurs et Responsables d'établissement : celle d'identifier leurs besoins pour s'impliquer dans cette démarche.

La vision de ce que pouvait recouvrir la réflexion éthique au sein des établissements s'est révélée particulièrement homogène tout comme l'expression des soutiens nécessaires pour y parvenir à savoir : un cadre de références commun, des outils de questionnement, des temps de formation, des échanges structurés. Ce furent les axes que nous avons suivis.

Ainsi, nous sommes nous d'abord attelés à **la formalisation des essentiels de l'accompagnement** au sein des maisons en rédigeant un texte qui se veut fédérateur fondé sur les valeurs de la Charte des Petits Frères des Pauvres. L'ambition est d'énoncer, de façon synthétique, les fondamentaux à partir desquels chacun doit pouvoir agir au quotidien. Clarifier les repères essentiels à l'attention des nouveaux salariés, des remplaçants ponctuels, des nouveaux bénévoles dans un vrai souci d'accueil, d'intégration et de transmission est tout aussi nécessaire. Enfin, ce texte se veut être une base de discussion, un support pour interro-

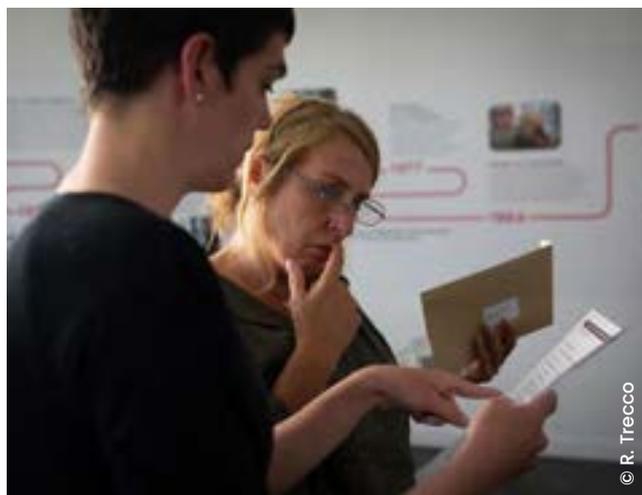
ger, individuellement ou collectivement, nos pratiques avec cette idée qu'il faut, avec humilité, toujours remettre son « ouvrage sur le métier ». Ce projet a été soumis pour relecture aux équipes et les suggestions nombreuses, minutieuses ont, dans leur immense majorité, été intégrées pour enrichir le texte définitif.

Au-delà de ce nouveau document de référence, plusieurs temps concrets d'acculturation à la démarche de réflexion éthique ont été proposés à savoir : **trois sessions de formation en présentiel** pour les directeurs et responsables d'établissement volontaires sur le questionnement éthique (22 participants) ; deux visio-conférences thématiques ouvertes à tous les salariés intéressés (l'une sur le thème du « libre-choix » l'autre sur les « discussions anticipées », qui, à chaque fois, ont réuni une vingtaine de participants). Ces formations ont été conçues sur mesure au regard des attentes énoncées par les professionnels de PFP-AGE. Au-delà des apports notionnels, ces temps dédiés ont permis des échanges consistants sur les nœuds, les dilemmes, les conflits de normes ou de valeurs que l'on peut rencontrer dans le quotidien des maisons au regard de leur taille et du choix d'une médicalisation externalisée. Ces discussions sont essentielles pour envisager plus largement les options possibles et acceptables dans des situations qui comportent une forte tension éthique.

La démarche de réflexion éthique est désormais lancée. La prochaine étape désormais sera de pouvoir créer des « médiations » et des supports à disposition des directeurs, des responsables ou éventuellement de salariés référents au sein même des maisons, pour qu'à la maille de l'établissement, la « formalisation » de la démarche de réflexion éthique puisse se poursuivre, creuser son sillon et s'ancre dans le temps.

Réflexion éthique et lutte contre les maltraitances

Si le questionnement d'ordre éthique contribue sans nul doute à prendre des décisions justes, il participe



aussi à prévenir des formes « d'abus de pouvoir » (bien souvent non intentionnels et non conscients) sur des personnes avec lesquelles nous sommes liées par une relation de soin, de confiance et d'accompagnement. C'est dans cette perspective que le questionnement éthique est souvent cité en lien avec la prévention des maltraitances.

Les Petits Frères des Pauvres ont fait de la lutte contre les maltraitances une mission nationale depuis 2007 et c'est au titre de cette longue expérience que l'Association s'investit activement dans les travaux des pouvoirs publics pour faire progresser les politiques de lutte et de protection en la matière. Ainsi, les Petits Frères des Pauvres se sont impliqués dans la conférence de consensus qui a abouti à une définition juridique et à un vocabulaire partagé autour de la maltraitance, dans une recherche-action sous l'égide de la CNSA afin d'améliorer la coordination des acteurs sur le terrain, dans les groupes de travail au cours des *États Généraux des maltraitances* organisés par le Ministère des Solidarités, ou encore au sein des groupes de travail pilotés par la Haute Autorité de Santé sur la maltraitance en établissement et sur la maltraitance intrafamiliale.

En écho de cette mobilisation, PFP-AGE a souhaité formaliser son plan de prévention des maltraitances.

Rappelons que la maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations.

Au regard de cette définition volontairement très large, PFP-AGE a choisi de construire son plan de prévention sur trois axes : informer, former, améliorer le traitement des situations.

Un premier enjeu est de rendre l'information accessible à tous les acteurs (salariés, bénévoles, personnes accompagnées) la conduite à tenir en cas de suspicion de maltraitance au sein d'un établissement. Ainsi, un mail est adressé, annuellement, à tous les salariés ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration avec trois messages clés : rappeler la nécessité de signaler les faits, rappeler l'existence de la « cellule appui conseil de lutte contre les maltraitances » comme lieu tiers d'écoute et de conseils, transmettre la procédure de signalement d'un dysfonctionnement grave ainsi que le support de la fiche à compléter. En outre, des affichages ont été élaborés en fonction de différents

publics cibles (personnes concernées, bénévoles ou salariés, intervenants extérieurs ou familles) pour préciser ce que recouvre le terme maltraitance, rappeler qu'il ne faut jamais rester seul dans pareilles situations et proposer plusieurs canaux d'alerte.

Un second enjeu est d'offrir un socle commun de connaissances et de savoir-faire autour des situations de maltraitance. Ainsi, PFP-AGE a décidé la mise en place d'une formation obligatoire (deux sessions annuelles) sur la lutte contre les maltraitances pour tous les nouveaux salariés afin que le sujet soit abordé avec les professionnels qui rejoignent AGE quelle que soit leur culture professionnelle antérieure. En complément, des temps de sensibilisation seront également proposés aux salariés et bénévoles pour réitérer les messages clés sur le sujet et ce, même si des formations ont pu leur être dispensées par le passé (pour rappel, PFP-AGE a formé l'ensemble de ses salariés entre 2018 et 2021 sur le repérage et les conduites à tenir en cas de suspicion de maltraitance).

Enfin, un dernier enjeu reste l'amélioration du traitement des situations. Cela suppose une formalisation et une remontée systématique des dysfonctionnements pouvant s'apparenter à de la maltraitance. En faire état n'est pas un aveu d'échec. Au contraire, cela permet de pouvoir agir promptement d'une part, de comprendre les conditions qui ont favorisé l'émergence de ces maltraitances d'autre part, et pouvoir, enfin, en tirer des enseignements pour le futur. La cellule de lutte contre les maltraitances est un espace ressource en appui du service qualité de PFP-AGE dans cette perspective.

Dans son essai « la fin du courage », la philosophe Cynthia Fleury énonce que « *les cathédrales de l'éthique sont devant nous* ». La formule peut sembler vertigineuse. Toutefois, l'ensemble des actions précitées, élaborées sur mesure et avec patience, en sont des briques, certes modestes mais nécessaires. Avec méthode, détermination et enthousiasme, il nous appartient de poursuivre et faire vivre cette démarche demain et les jours d'après.

Charte éthique et accompagnement du grand âge

- 1** Reconnaître chaque personne dans son humanité et sa citoyenneté dans son inséparable dignité et dans son identité singulière.
- 2** Favoriser l'expression par la personne de l'ensemble de ses potentialités. Se préoccuper de l'effectivité de ses droits.
- 3** Être à l'écoute de ce que la personne sait, comprend et exprime, l'informer de façon loyale, adaptée et respecter ses décisions.
- 4** Garantir à tous un accès équitables à des soins et à des aides appropriées.
- 5** Reconnaître le besoin, pour chaque personne, d'avoir une vie relationnelle, une vie sociale et familiale, une vie affective et une vie intime.
- 6** Proposer à la personne un accompagnement global et individualisé, même lorsque des aides ou des soins importants sont nécessaires.
- 7** Faire en sorte que chacun puisse bénéficier, jusqu'au terme de son existence, de la meilleure qualité de vie possible.
- 8** Respecter dans leur diversité les savoirs, les compétences, les rôles et les droits des familles et des proches.
- 9** Considérer et soutenir les professionnels et les bénévoles dans leur engagement auprès des personnes et valoriser leurs missions.
- 10** Prendre des décisions contextualisées, réfléchies et concertées, en s'efforçant de concilier l'intérêt des individus et celui de la collectivité.

Retrouver la charte dans son intégralité : www.espace-ethique.org/charte-grand-age

→ ESPACE ÉTHIQUE
SAVOIR & COMPÉTENCE

DÉMARCHE ÉTHIQUE D'ACCOMPAGNEMENT : TEXTE SOCLE

Préambule :

Nos maisons sont des lieux de vie. La conciliation du bien-être de chacun et de tous est une constante recherche d'équilibre. Dans cet environnement parfois contraignant, professionnels comme bénévoles, nous devons œuvrer à préserver ce qui est essentiel : favoriser une vraie qualité de vie pour que les personnes que nous accompagnons, qui restent toujours des êtres en devenir, puissent vivre une vie et, pour les plus âgés, une vieillesse la plus heureuse possible.

En répondant à l'invitation de notre Charte de « *marcher aux côtés des personnes* », en « *considérant chacun comme un être toujours en devenir¹* », en prenant appui sur les cinq valeurs fondamentales des Petits Frères des Pauvres (la valeur unique et irremplaçable de chaque personne humaine, la dignité de tout homme et de toute femme, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social, la liberté fondamentale de chacun, la fraternité et la fidélité), nous tâchons, au quotidien, de rendre plus agréable, la vie de celles et ceux que nous accompagnons.

**Dans le cadre de mon activité, je garde en mémoire
4 grands principes que je pourrai exprimer à chaque
personne accompagnée au sein d'un lieu de vie de
PFP-AGE.**

1/ J'ai à l'esprit que mon lieu de travail est avant tout votre lieu de vie

Permettre à chaque personne de se sentir pleinement chez elle

Saluer en entrant dans les espaces collectifs, toquer à la porte avant d'entrer, ne porter des tenues vestimentaires de travail standardisées que pour des tâches qui le nécessitent, éviter les discussions personnelles entre collègues devant les personnes comme si elles n'étaient pas là, installer des boîtes aux lettres personnalisées ou procéder à une distribution individuelle du courrier, offrir un accueil chaleureux et fraternel à chaque personne en séjour de vacances, permettre la libre circulation dans les espaces collectifs sans restriction d'horaires, personnaliser et décorer son logement, respecter ses objets personnels, son installation etc.

Mettre tout en œuvre pour que la personne contribue à la vie de la maison

Proposer de participer aux repas (élaboration des menus, pluche, etc), aux échanges du Conseil de la Vie Sociale, co-élaborer des activités collectives, participer à l'entretien du jardin.

Prendre le temps d'écouter pour que les personnes qui le souhaitent puissent parler de ce qui leur tient à cœur

Écouter les récits de vie, parfois difficiles, les envies, les projets, les préoccupations autour de la fin de vie mais aussi apporter de la sérénité, de la joie, du réconfort.

Être attentif à l'expression de la souffrance psychique, aux ressentis et aux difficultés liés au fait de vivre ou d'avoir vécu dans des conditions de grande précarité.

Respecter ce qui a été confié (discretion et respect des confidences qui relèvent de la vie privée).

1. Charte de l'association – 1998 – Texte Socle rappelé dans les contrats de travail de tous les salarié-e-s et dans la lettre d'engagement de tous les bénévoles.

2/ Je suis à l'écoute de vos attentes et je prends en compte vos besoins au quotidien

Savoir être à l'écoute de ce que la personne sait, comprend et exprime, est une marque de respect

Prendre en considération l'histoire de vie, la culture et ce à quoi la personne attache de la valeur, l'expression de ses préférences, de son identité, de son intimité, de sa vie affective, de ses convictions religieuses ou de sa quête spirituelle.

Entendre l'expression d'un souhait de changer de lieu de vie, réfléchir avec la personne en fonction de ses besoins, ne rien entreprendre sans elle.

Veiller à ce que ses choix soient entendus et respectés

Prendre en considération les régimes alimentaires et les envies, adapter les horaires de petit déjeuner, les aides à la toilette, avoir l'accord de la personne pour entrer la nuit dans sa chambre, etc... Veiller à ce que les personnes puissent vivre des temps de vacances qui leur conviennent pleinement quel que soit leur niveau d'autonomie.

Respecter les refus des personnes : refus d'être en lien avec ses proches, refus de participer à des animations collectives en veillant toutefois à ce que la personne ne s'isole pas dans la maison (réitérer des propositions, encourager).

3/J'ai conscience que le maintien de tous les liens sociaux et affectifs sont importants pour vous

Reconnaître le besoin d'avoir une vie relationnelle, une vie sociale et familiale, une vie affective

Être attentif aux ressentis de solitude, faciliter la mise en relation avec la famille ou les proches, aider la personne à retrouver les coordonnées de ses enfants, faciliter les rencontres, respecter la vie intime, permettre d'avoir des invités au cours des repas, etc.

Veiller à la bonne intégration de chaque personne au sein du groupe en respectant le caractère de chacun, favoriser les liens entre résidents au travers d'activités, de sorties, être attentif à l'intégration des nouveaux résidents (présenter le personnel, les résidents, les activités...) et dans le quartier (visite du quartier, des commerces, des administrations...)

Permettre aux personnes de maintenir une vie sociale hors de la maison

Développer toutes actions permettant de s'intégrer dans la vie de quartier et maintenir pleinement sa citoyenneté : aider à sortir de la maison, aller au marché, aider à participer aux élections, participer à des initiatives associatives et à des manifestations culturelles.

Orienter les personnes qui le souhaitent vers des lieux d'entraide (Groupe d'Entraide Mutuelle, club séniors, groupe de paroles).

4/ J'accompagne l'évolution de vos besoins à la fin de la vie

Permettre à la personne de bénéficier de la plus grande attention

Offrir une présence bienveillante et réconfortante, réunir les meilleures conditions possibles pour le plus grand confort de la personne, permettre la présence des proches et éventuellement des représentants du culte, recueillir les dernières volontés, préparer les obsèques sereinement.

Évaluer en équipe, avec les proches et les partenaires, la nécessité d'une orientation hors de l'établissement

pour s'adapter aux besoins et aux souhaits de la personne qui évoluent, rendre visite à la personne si elle est hospitalisée.

Prendre soin des endeuillés, honorer et faire mémoire

Entourer les personnes endeuillées, accueillir leurs émotions, rester attentif dans la durée.

Mettre en place des rituels qui démontrent que chacun compte.

Ce texte à lui seul ne peut pas répondre aux multiples situations du quotidien mais ces essentiels doivent pouvoir nous servir de boussole et nous permettre de formuler, en équipe, toutes les préoccupations autour de l'accompagnement des personnes accompagnées.

Toutes les questions, aussi difficiles soient-elles, peuvent être discutées, dans un cadre bienveillant au sein des maisons et ce, dans l'intérêt des personnes et des équipes de professionnels et de bénévoles.



Partie 1

AVANT TOUT, UN LIEU DE VIE

L'AUTO-ÉVALUATION, UNE NOUVELLE MODALITÉ D'ÉVALUATION DES LIEUX DE VIE

Dimitry Maciejewski, chargé de mission qualité, et Fleur Pierres, alternante, nous rappellent les enjeux des évaluations qu'ils ont accompagnées au sein de nos établissements médico-sociaux. L'occasion de vérifier en équipe si notre action est en phase avec nos valeurs.

L'accueil et l'accompagnement de personnes vulnérables et les financements associés, nous rendent redevables d'une évaluation de la qualité des services rendus aux personnes accompagnées.

Les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) relevant de l'article L312-1 du Code de l'action et des familles (CASF), comme les Petites Unités de Vie, les Hébergements Temporaires, les Résidences autonomes, les EHPAD ou encore les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, sont soumis à une évaluation régulière de leurs activités (article L312-8 du CASF), nécessaire au renouvellement des autorisations de fonctionnement délivrées par les autorités publiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2023 et l'entrée en vigueur de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, les modalités d'évaluation des ESMS ont été modifiées et sont désormais pilotées par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Dorénavant, les établissements doivent procéder tous les cinq ans à une « auto-évaluation »¹ et à une évaluation externe (par un organisme agréé) de leur fonctionnement en se référant à un référentiel qualité unique comportant neuf thématiques (la bientraitance et l'éthique, les droits de la personne accompagnée, l'expression et la participation de la personne accompagnée, la co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement, l'accompagnement à l'autonomie, l'accompagnement à la santé, la continuité et la fluidité des parcours, la politique des ressources humaines, la démarche qualité et gestion des risques), 42 objectifs et 157 critères d'évaluation ! Pour cela, les professionnels, la direction de l'établissement et les personnes accompagnées sont pleinement impliqués.

Au cours de l'année 2023, les premiers établissements concernés par cette nouvelle démarche d'auto-évaluation ont été les **hébergements temporaires de Jully-Lès-Buxy et Gigny-sur-Saône**. Celle-ci doit permettre aux établissements de s'acculturer au nouveau process, de préparer au mieux l'évaluation externe et de s'inscrire dans une dynamique de démarche qualité continue.

1. Les auto-évaluations sont portées et réalisées en interne par les équipes des établissements concernés avec le soutien du service qualité et développement de PFP-AGE

TÉMOIGNAGE

« L'auto-évaluation est constructive, dans le sens où elle permet une mise à jour des bonnes pratiques. Cela favorise la prise de conscience de ce qu'on fait, une remise en question et à jour sur de bonnes conduites, mais aussi de remettre l'accent sur des éléments parfois écartés, comme certaines procédures. Cela nous a permis de nous rendre compte que nos pratiques n'étaient pas si mauvaises que ça !

Quand on entend le retour des résidents, on comprend qu'il y a toujours des petits points à revoir mais que, dans l'ensemble, on agit dans le bon sens, c'est plutôt rassurant.

Enfin, les quatre engagements essentiels de notre accompagnement, font partie de notre quotidien, c'est naturel et largement ancré en nous, c'est déjà un acquis. Tous les points correspondent à notre mode de fonctionnement, on est bien dans les clous de ce qu'on doit faire ».

L'équipe du château de Gigny et Délia, responsable d'activité de l'établissement

TÉMOIGNAGE

« Cela a permis d'évaluer l'établissement à un moment donné, et de se poser, de réfléchir sur l'établissement et nos méthodes d'accompagnement auprès des personnes que nous recevons. Cela permet de se questionner avec l'ensemble de l'équipe en prenant en considération la parole des résidents.

C'est un gros travail pour l'établissement et l'ensemble des personnes qui ont mené cette autoévaluation, ce n'est pas toujours approprié au regard de nos modes de fonctionnement, et ça demande beaucoup d'investissements, c'est dense, il y a énormément de thèmes qui souvent se recoupent, c'est le côté un peu négatif. Mais le fait de se repositionner sur notre façon d'accompagner est pertinent, le résultat est positif, on est content et on n'est pas trop loin d'un bel accompagnement ».

Myriam Legros, directrice d'établissement. Château de Jully

COLOCATION ALZHEIMER À LA MAISON DU THIL À BEAUVAIS (60)

Les Petits Frères des Pauvres ont toujours prôné la diversification des offres de logements à destination des personnes âgées pour répondre à la diversité des besoins. La colocation, qui est une solution d'habitat inclusif, est une des expériences portées par PFP-AGE pour illustrer que d'autres solutions sont possibles au-delà de l'Ehpad classique. Gwendoline Bourdelle assure la coordination du site.

Sous cette belle bâtisse, se dégage une solidarité bien plus belle. Cette grande maison a été achetée par la Fondation PFP en 2016 pour en faire **une colocation à responsabilité partagée**. La colocation à responsabilité partagée est **une alternative au placement en établissement**, souvent vécu douloureusement par les personnes malades et leurs proches. Dans un cadre de vie stimulant, respectant le rythme de chaque personne et favorisant l'ouverture sur l'extérieur, ce modèle innovant et souple laisse aux familles la prise de décisions concernant leurs parents ou leurs conjoints, lorsque ces derniers n'ont plus la capacité d'autodétermination.

Accueillant jusqu'à sept locataires, sa spécificité est d'accompagner des personnes de plus de 50 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés pour lesquels le maintien au domicile d'origine n'est plus possible ou n'est plus souhaité, souvent en lien avec l'épuisement des aidants familiaux ou l'isolement ou bien encore des personnes malades, en particulier les plus jeunes qui ne trouvent pas leur place dans les EHPAD. Néanmoins, la colocation a la possibilité d'accueillir des personnes en âge avancé.

Plusieurs critères sont néanmoins à respecter pour une entrée au sein de la maison ;

- **Émettre le souhait et l'envie d'habiter** au sein de la colocation, avoir des aptitudes à vivre dans une petite collectivité. L'adhésion de la personne au projet sera toujours recherchée avec le soutien des aidants familiaux.
- **Être atteint de la maladie d'Alzheimer** ou maladie apparentée,
- **Avoir un minimum de mobilité** conservée pour notamment avoir la capacité de monter ou descendre l'escalier desservant cinq des six chambres.

La Maison du Thil offre un cadre de vie bienveillant, chaleureux et sécurisant, stimulant, et favorisant le maintien de l'autonomie des personnes accueillies. Elle est au plus proche possible d'un lieu de vie ordinaire afin de faciliter la prise de repères des colocataires.

Ce lieu de vie collectif à dimension familiale et chaleureuse dispose :

- **d'une cuisine** de type domestique permettant la

confection en commun des repas, de participer aux tâches de la vie quotidienne (tel que faire la vaisselle), la mise en place « d'ateliers cuisine » fréquents, organisés par les bénévoles avec la participation des colocataires à la préparation des repas, ainsi que les professionnels du service d'aide à domicile.

- **de parties privatives** prenant la forme de cinq chambres individuelles et une chambre double dont quatre avec salle de bain individuelle.
- **d'un espace extérieur sécurisé** (jardin de 2500 m²).

Implantée à Beauvais et à proximité du centre-ville, la maison est parfaitement située et organisée pour les résidents et les familles. Les bénévoles des Petits Frères des Pauvres qui adhèrent au projet de « vivre ensemble » de la maison, ainsi qu'un service de professionnels d'aide à domicile 24h/24 et 7 jours/7 assurent une présence continue et sécurisante, permettant le respect du rythme de vie de chacun. Des professionnels de santé libéraux interviennent en fonction des besoins. Une salariée Chargée de projet habitat inclusif anime la vie sociale de l'habitat et assure le lien avec les familles et l'ensemble des partenaires.

La présence d'auxiliaires de vie du SAAD en continu garantit un cadre sécurisant et permet le respect du rythme de vie de chacun. En effet, **la recherche du bien-être des colocataires est constante**. L'adaptation quotidienne à leur rythme et l'individualisation sont réelles : souplesse des horaires et adaptation à l'état et aux souhaits des colocataires, surveillance de l'alimentation en vue de prévenir la dénutrition. Elles garantissent également le droit à l'intimité des colocataires de leurs conjoints et familles lors des visites à leur parent.

La constance de l'équipe d'auxiliaires de vie est primordiale pour les colocataires, qui par leur maladie ont besoin de stabilité et de repères.

Les bénévoles occupent une place importante au sein de la Maison du Thil. Certains sont présents depuis la création de la Maison, et tous sont formés et adhèrent au projet. Ils contribuent à la vie collective des colocataires, favorisent la participation de tous ainsi que l'ouverture sur le quartier. Tout comme les intervenants, ils **s'adaptent en permanence aux capacités et besoins des locataires qui sont en constante évolution**.

TÉMOIGNAGES DE RÉSIDENTS DE POTHIERES

Lors de l'hébergement temporaire au château de Pothières (21), l'équipe s'efforce d'impliquer chaque résident dans la vie de la maison en fonction de ses possibilités et de ses centres d'intérêt.

Dans le cadre de l'accompagnement de nos résidents, notre engagement quotidien est d'avoir à l'esprit que notre lieu de travail est « leur » lieu de vie. Notre priorité est le maintien de leur autonomie et leur bien être en mettant en œuvre leur contribution à la vie de la maison.

Témoignage de Mme D. : « Je me sens utile à quelque chose en essayant d'aider un peu au château. Avant tout, je fais ce que je peux et si j'ai des problèmes je ne le fais pas exprès. Je n'étais pas comme ça avant. Je gérais tout et maintenant on doit gérer à ma place. Pour moi c'est pénible et je l'admets difficilement ».

Témoignage de Mme D. : « Ces instants en communs permettent de mieux se connaître et aussi de nous distraire. Partager des moments de vie ».

Témoignage de Mr P. : « Cela me fait plaisir, de m'occuper. Je me rends utile pour le château et je suis content d'aider le cuisinier. À 10h00, je sers également le café aux résidents car je suis généreux et j'aime partager ».

Mr R. : « Auparavant, ayant beaucoup aimé jardiner, Mr R. gère l'arrosage des fleurs au sein du château ».



ACCUEILLI PLUS DIGNEMENT AU CHRS LE RADEAU

Le centre d'hébergement du Radeau (75017) héberge 45 personnes en grande partie au sein de chambres d'hôtel. Ce mode d'accueil s'avère de plus en plus onéreux et loin d'offrir des conditions d'accueil satisfaisantes. Grâce à la Fondation, petit à petit, ces chambres d'hôtel sont remplacées par **de petits logements permettant de mieux accompagner vers une solution de logement la plus adaptée possible**. Témoignage d'un résident et de sa référente sociale.

Une référente sociale : « Les studios en diffus permettent un hébergement plus digne des résidents. Cela permet également de travailler sur le savoir habiter et de prévenir d'éventuelles difficultés en vue du projet de relogement.

En ce qui concerne l'accompagnement social, ces studios sont un véritable outil de travail qui permet au résident de mieux définir ses besoins en terme de relogement et de prendre une décision éclairée soit vers le logement autonome soit vers le logement accompagné. C'est un des effets positifs inattendus de cette transformation des hébergements du Radeau vers les studios dans le diffus ».

TÉMOIGNAGE

« Quand j'étais à l'hôtel, j'avais très hâte d'accéder à un studio du Radeau pour enfin avoir mon intimité. Rien que ne plus avoir les toilettes et douche sur le palier était un rêve pour moi. Cependant, cela ne s'est pas passé comme je l'avais prévu. En effet, dans un immeuble privé je me suis senti seul et isolé dans mon studio. Ce constat m'a permis de revoir mes projets de relogement. Au lieu de persister dans la recherche d'un logement social de droit commun, j'ai reparlé avec ma référente sociale et j'ai compris que le collectif était important pour moi. Grâce à cette expérience, j'ai réalisé que résider en pension de famille était plus adapté à ma situation. Prochainement j'entre dans une des pensions de famille des Petits Frères des Pauvres ».

Mr P., résident

L'ESPACE COLLECTIF DE LA PENSION DE FAMILLE, LE FOYER DE LA MAISON

Maxime Trelu, travailleur social à la Pension de famille Labadié à Marseille, évoque la place des espaces communs au sein du projet du site et pour chaque résident.



La pension de famille est un dispositif d'état permettant de proposer un **habitat durable pour des personnes isolées ayant connu des parcours de vie difficiles**. Elle est un lieu permettant de vivre « chez soi, mais pas tout seul » tout en étant soutenu par une équipe de salariés et de bénévoles.

À travers le millier de pension de famille sur le territoire Français, chaque pension de famille se différencie par son projet social, rédigé lors de sa création et révisé régulièrement. Il précise les profils de personnes accueillies mais aussi les modalités de gestion (présence des hôtes, animation, accompagnement individuel et collectif, conditions d'admission...).

Toutes les pensions de famille se caractérisent néanmoins par la présence **d'espaces communs, outre le logement privatif, qui visent à favoriser la vie collective** entre habitants. Ceci dans un cadre convivial et accessible à toutes et tous, de manière spontanée ou lors d'activités programmées, et permettant ainsi aux habitants de sortir de l'isolement et de recréer des liens sociaux.

À Marseille, la pension de famille Labadié est composée de deux bâtiments distincts qui accueillent au total 27 résidents. Sur chacun des sites, chaque habitant dispose de son logement individuel et d'un accès aux parties communes : cuisine-salon, laverie, jardin...

Dès l'ouverture, l'équipe de la pension de famille Labadié a fait le choix que **les parties communes restent accessibles en permanence**.

En effet, comment affirmer que la pension de famille soit véritablement leur lieu de vie si finalement les espaces communs ne sont ouverts qu'en présence des salariés et des bénévoles ?

La salle commune est en effet un lieu de rencontre, d'échanges entre les différents protagonistes de la maison. Cet espace est accessible à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit par l'ensemble des habitants. Elle peut être considérée comme le foyer de la maison.

Ce postulat de départ a dû parfois être révisé car la pension de famille est implantée dans un quartier sensible et il a fallu à certaines périodes sécuriser les lieux mais les résidents ont été concertés, associés et mis en situation de responsabilité lorsqu'ils se sont vu confier la tâche d'ouvrir et de fermer les portes des différents espaces communs.

TÉMOIGNAGE

« C'est notre lieu de convivialité. Maintenant j'ai trop de problème de santé, mais avant c'était moi qui descendais le matin pour préparer le café avant que tout le monde arrive. Cette salle est importante car lorsque j'étais dans mon ancien logement, il était petit, cette salle me permettait de sortir de chez moi. C'est là qu'on peut sortir de notre isolement, on voit les voisins, les bénévoles, les salariés et Chouchou, le chat, ça nous aide à pas rester seul. On y mange ensemble régulièrement, on fait des activités, comme le cinéma, elle est très importante, et puis l'été je peux descendre et profiter de la clim' et la nuit je descends sur la terrasse pour y fumer une cigarette. Si aujourd'hui on devait changer et ne pas pouvoir y accéder quand on veut il y aurait un tôle des habitants. Ça me rappelle la période du COVID car la salle devait rester fermée et c'était dur pour nous. »

Jean-Luc, 65ans, résident à Labadie depuis 2016

LES PFP ET L'HABITAT INCLUSIF : UNE VIEILLE HISTOIRE BIEN VIVANTE

L'habitat inclusif est une nouvelle politique sociale présente maintenant dans l'agenda politique. Élise Leclerc, Chargée de projets habitat et développement, nous rappelle comment cela s'inscrit dans l'histoire et l'actualité des Petits Frères des Pauvres.

En 2018, la loi ELAN définit l'habitat inclusif...

« L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes (...) et assorti d'un projet de vie sociale et partagée (...). ».

Cette inscription dans la loi a sonné le lancement d'un déploiement national de l'habitat inclusif, par la création notamment de l'AVP (Aide à la Vie Partagée), subvention de fonctionnement délivrée par la CNSA et les départements pour soutenir ces habitats.

...Et s'inscrit dans une histoire ancienne chez les PFP...

Cette reconnaissance législative permet alors à des projets d'habitats déjà existants de bénéficier d'un cadre juridique et de financements : c'est le cas notamment parmi les maisons des PFP des **Demeures du Parc** à Nantes (ouverte en 1991) et de la **maison du Thil** à Beauvais (ouverte en 2016).

Expérimenter, prendre des risques en allant là où les politiques publiques ne vont pas encore, travailler avec les institutionnels pour définir les cadres adaptés et alerter sur les principes fondateurs de nouveaux modèles : cette démarche s'exprime également depuis 2012 à travers le collectif « **Habiter Autrement** » créé et co-animé par les PFP. Membre de l'Observatoire de l'habitat inclusif, il œuvre à la promotion de l'habitat alternatif à destination des personnes âgées. En participant à la construction de ce nouvel écosystème composé d'acteurs historiques ou nouvellement créés (réseau HAPA¹, association hapi² notamment), les PFP peuvent contribuer à déployer des valeurs fondatrices de ces nouvelles formes d'habitat : l'approche domiciliaire, la petite échelle, le libre-choix.

...histoire bien vivante aujourd'hui et face à de nouveaux défis

Plusieurs **projets d'habitats inclusifs** sont à l'étude chez PFP-AGE actuellement :

- Des logements regroupés sur le site de Montguichet
- Des logements regroupés au sein d'un ensemble de logements de Paris Habitat à Bagnolet.
- Des logements regroupés à Marseille au sein de l'immeuble de la rue des Héros.
- Des recherches pour des colocations pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à Nantes et en Seine-St-Denis.

Des **défis importants** se présentent dans ce déploiement d'un nouveau modèle : pérennité des financements, accessibilité financière des projets avec présence 24/24, questions sur la sécurité incendie, ...

L'habitat inclusif bouscule les codes et propose une autre manière d'aborder la question de l'habitat des personnes âgées en sortant de la logique « médico-sociale » et de « création de places » pour partir des territoires et des habitants. Par la diversité des formes qu'il permet, il peut s'insérer dans l'existant, au sein de métropoles ou de petits bourgs, et peut contribuer à la revitalisation de certains territoires, comme catalyseur de lien social et d'attention aux personnes vulnérables du quartier.



1. Réseau de l'Habitat partagé et accompagné

2. Association cocrée par la Fondation PFP, la Caisse des Dépôts et le réseau HAPA



Partie 2

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES ATTENTES ET DES BESOINS

PERMANENCES PSY ET RÉTABLISSEMENT À VINCENT COMPOINT

Aborder le sujet de la souffrance psychique est toujours délicat. Et pourtant beaucoup de résidents expriment leurs difficultés liées souvent à un passé difficile, une vie parsemée d'embûches. Dans le cadre du Pôle Inclusion Sociale, plusieurs pistes de travail ont été envisagées dont le renforcement de la médiation santé, l'expérimentation de l'intervention de pair-aidants et des interventions de psychologues au sein des maisons afin de favoriser des prises en charges avant un relais vers le droit commun. Mona Nasser, responsable de la pension de famille Vincent Compoint (75018) et Moara, bénévole, nous partage l'expérience menée sur ce site.

Les permanences psy

En 2023, une psychologue de l'association l'EPOC, Chloé, est intervenue à Vincent Compoint lors de permanences régulières de trois heures, toutes les deux semaines. Cette action a été mise en place suite au constat du groupe de travail Santé Mentale réunissant les différentes pensions de famille et le CHRS du pôle Inclusion sociale. Les difficultés suivantes ont été identifiées : une difficulté à accepter une prise en charge psychologique, souvent un déni des troubles, et des représentations stigmatisantes, une faible prise en charge psychologique par les CMP, et de nombreuses situations de refus de soins ou de déni.

Les modalités d'intervention se veulent les plus souples possibles pour favoriser la demande, il s'agit lors des permanences d' « aller vers » pour qu'une demande puisse émerger et être travaillée: un temps autour d'un café le matin à 9h avec le groupe d'habitants pour parler des actualités ou de la vie de la maison, des jeux de cartes avec certains, des discussions dans la cour autour d'une cigarette, mais aussi des temps individuels avec certains résidents dans le lieu où ils se sentent le plus à l'aise (cela peut être chez eux, dans un petit bureau de la salle commune, devant leur porte...).

La présence de la psychologue a eu plusieurs fonctions.

Il a d'abord été question de modifier les représentations des résidents sur le soin psychique.

Des temps individuels ont été prévus, soit à la demande des personnes elles-mêmes auprès de Chloé, soit à la demande de l'équipe après l'accord de la personne.

Au niveau collectif, la psychologue est parfois intervenue pour des situations conflictuelles inhérentes à une structure où il y a une vie collective, et la présence de la psychologue a permis de créer des lieux de rencontre ou de régulation pour en parler.

Chloé a aussi pu être saisie immédiatement au moment du décès brutal d'un résident, très actif dans le collectif, et a permis à l'équipe d'obtenir de l'aide dans l'intervention auprès des habitants.

La psychologue a facilité aussi la mise en place d'un espace de parole pour les professionnels, notamment pour des situations compliquées qui peuvent laisser impuissants ; ces échanges permettent de faire un pas de côté face aux situations et d'élaborer de nouvelles perspectives pour les personnes. Il est arrivé que la psychologue puisse accompagner le groupe lors de réunions de synthèse au CMP afin de faciliter le dialogue avec l'équipe soignante.

TÉMOIGNAGE

« Un psychologue, c'est bien pour nous, savoir comment ça va, si ça ne va pas. Parfois le moral ne va pas bien et c'est bien de discuter. Je n'ai jamais raté Chloé. On discute dans la cour et dans la salle, et ça fait du bien. Le CMP ce n'est pas la même chose que Chloé. Dr T elle est médecin. Je la vois chaque mois ou tous les 2 mois. Chloé elle vient plus souvent. Elle parle de comment je me sens, si je dors bien. C'est Chloé qui m'a parlé de la Clinique cet été, j'ai dit qu'il fallait que j'aille prendre l'air, aller un peu loin, pour aller mieux dans ma tête ».

Un résident

Cela a pris beaucoup de temps à se mettre en place et a nécessité de repenser et d'adapter sans cesse l'approche auprès des personnes accompagnées. L'objectif est de pouvoir amener à une prise en charge ultérieure à l'extérieur de la pension de famille : une résidente, qui a déménagé en cours d'année 2023, a continué à fréquenter l'EPOC dans ses locaux dans le 19^e.



TÉMOIGNAGE

« Chloé je la voyais toutes les semaines à la pension de famille, et j'ai continué à la voir dans son bureau à l'EPOC quand je suis partie. (...) Ça me faisait vraiment du bien de parler avec elle, on parlait de tout, parfois j'étais pas contente au début mais à la fin j'étais toujours soulagée et contente ».

Une résidente

Témoignage d'une bénévole suite à la formation Rétablissement

Les bénévoles des pensions de famille intervenant au sein du pôle Inclusion sociale ont pu participer à deux formations spécifiques, pour répondre aux besoins d'accompagnement sur les questions de santé mentale : « Accompagner les personnes en situation de grande précarité » le 19 novembre 2022 et « Formation au rétablissement en santé mentale » le 12 janvier 2023.

TÉMOIGNAGE

Que t'a apporté la formation bénévole ?

« L'apport principal, c'est de comprendre comment marche le cerveau des personnes qui sont là, comprendre leurs troubles. Ils ne sont pas là par choix. Les formations m'ont permis aussi de comprendre que la personne peut être dans un mauvais moment, que ce n'est pas contre nous. Cela n'empiète pas sur la relation.

Avec une résidente, cela m'a permis de comprendre ses oscillations et de comprendre que la cause c'est la maladie et les médicaments.

Les temps de formation, ça permet aussi de nous aider à arbitrer des relations entre deux personnes. J'avais des préjugés ».

Que faire de plus ? De quoi aurais-tu besoin maintenant ?

« La formation déjà, c'est la base. Les deux formations auxquelles j'ai participées (grande précarité et rétablissement) c'était complémentaire.

Et puis avoir des temps d'échanges avec d'autres bénévoles des pensions de famille. C'est bien d'avoir des points de vue d'autres personnes qui sont en contact avec les mêmes personnes que moi car ça permet d'ouvrir le regard.

C'est bien aussi d'avoir des ressources. J'ai vu trois films conseillés à la formation rétablissement et c'est super intéressant ».

Témoignage de Moara, bénévole à Vincent Compoint, qui a participé aux 2 formations

LA PAIR-AIDANCE, UN NOUVEAU MODE D'ACCOMPAGNEMENT

Depuis six ans maintenant, les équipes du Pôle inclusion sociale travaille sur la question de la santé mentale. Suite au déploiement de médiatrices en santé, une autre étape a été franchie début 2023 avec l'arrivée de trois pairs-aidants pour un an en cours de formation à l'Université Paris 13 et en partenariat avec le CCOMS¹. Personnellement concernées par la souffrance psychique, ces personnes mettent leur propre expérience au profit de l'accompagnement des personnes résidant dans nos établissements. Intégrées aux équipes, elles permettent d'aborder le sujet en s'appuyant sur leur propre vécu et ainsi le démystifier.

Ils sont intervenus au sein de six maisons parisiennes (cinq pensions de famille et un CHRS).

Cette expérimentation permet à PFP-AGE de renforcer l'accompagnement au soin des résidents par l'intégration de nouvelles compétences et métiers, par une nouvelle approche « d'aller-vers » au sein même du lieu de vie des personnes.

Des effets sont également perceptibles pour les équipes des établissements. La présence des médiateurs en santé et médiateurs en santé pair a permis le développement et le renforcement des liens partenariaux. Ils ont été une source d'appui et de soutien pour

les équipes d'établissements notamment pour des accompagnements complexes.

À ce stade de l'expérimentation, nous avons constatés les forces suivantes :

- Un changement de regards sur la santé mentale et une libération de la parole.
- Des avancées dans les parcours de soins.
- Le partage de son expérience, de son parcours et de ressources autour du rétablissement.
- Une réflexion sur les outils.
- Une nouvelle approche de travail.
- Une perception positive du rétablissement (l'espoir du rétablissement).
- Une intervention complémentaire et supplémentaire pour les résidents.
- Un appui et un soutien pour des accompagnements.

L'expérience est renouvelée en 2024 en tenant compte des enseignements de la période de démarrage et grâce aux soutiens de nombreux partenaires dont les ARS 75, la Fondation Lamy, la CNAV, la conférence des Financeurs 75, la Fondation Crédit Agricole.

LA FORMATION « LE RÉTABLISSEMENT EN SANTÉ MENTALE »

En 2023, des bénévoles et salariés ont pu bénéficier de formations sur le rétablissement en santé mentale. L'équipe du CHRS le Radeau nous partage son point de vue.

La formation sur le rétablissement en santé mentale a été proposée à l'ensemble des salariés du Pôle Inclusion dont le CHRS Le Radeau. Cette formation a fait écho aux situations des résidents accueillis au CHRS. De plus, elle abordait les difficultés de l'équipe dans les accompagnements des résidents.

Cette formation a permis une sensibilisation de l'équipe dans sa globalité, et particulièrement de l'équipe administrative, pour mieux comprendre le comportement et les difficultés de certains résidents liés à leurs pathologies psychiques observés dans les espaces communs et dans les échanges qu'elle peut avoir avec ces résidents dans l'exécution des tâches administratives et logistiques.

L'équipe retient la notion d'espoir lorsqu'il est question de souffrance psychique et l'accompagnement

nécessaire au rétablissement. Bien que la mise en pratique reste complexe, la formation a permis de mettre en avant plusieurs aspects du rétablissement qui ont, par la suite, fait l'objet de réflexion dans les pratiques professionnelles. Toutefois, on constate que la question de la pathologie psychique et son rétablissement restent des sujets de travail pour l'équipe qui rencontre notamment des situations de refus de soin. Ces situations nécessitent un accompagnement pluriprofessionnel et étayé afin de soutenir au mieux les résidents dans l'entrée d'un parcours de soin.

Le rétablissement en santé mentale est un travail continu, en constante évolution, pour l'équipe du CHRS Le Radeau afin de proposer un accompagnement bienveillant et adapté aux résidents.

L'équipe du CHRS le Radeau

1. Centre collaborateur de l4oMS pour la recherche et la formation en Santé mentale.

ADAPTATION DES SALLES DE BAINS À LA MAISON LE GRAND BALCON (14)

Tenir compte des attentes des personnes accueillies, c'est aussi adapter nos locaux. Pour exemple, les travaux réalisés à la maison de vacances de Cabourg, présentés par Sophie Leprieur, la responsable du site.

S'adapter aux besoins des vacanciers

Ces dernières années l'ensemble des chambres du Grand Balcon, maison de vacances de l'Association située à Cabourg (14) ont fait peau neuve. En 2023, ce sont les chambres du premier étage qui ont été rénovées. Et la particularité de ces dernières est l'installation pour trois d'entre elles de siège de douche avec accoudoirs. Cela pour répondre à la demande des personnes accompagnées dépendantes qui ont formulé ce souhait lors des séjours des années précédentes afin de se sentir plus en sécurité lors de leur toilette. Cette installation spécifique illustre à travers l'accueil, les fleurs avant le pain de notre Fondateur Armand Marquiset dans le moindre détail.



TOUS AU JARDIN À LA VILLA DES FLEURS !

Des fleurs avant le pain : grâce à un parc adapté aux besoins des personnes en séjours de vacances, l'équipe de la Villa des Fleurs (83) utilise le potentiel du jardin pour apporter du bien-être aux vacanciers.

Une magnifique villa coloniale entourée de fleurs exotiques, de platanes, de cyprès, un mélange de couleurs et de richesse qui embaume de douceur les séjours vacances de nos aînés grâce à ses espaces verts.

Plusieurs projets d'embellissements ont vu le jour en 2023 :

- Mise en place du compteur vert (février)
- Réparation des fuites et gouttes à gouttes
- Mise en place d'un arrosage automatique quotidien
- Élaboration d'un planning bimensuel avec le jardinier (4 heures toutes les semaines)
- Priorisation des tâches à effectuer et suivi

L'équipe de la Villa des Fleurs a suivi de très près l'avancée du projet, la coordination et la planification ont permis de proposer aux groupes en séjour durant l'été des ateliers et activités à l'extérieur : cours de yoga, atelier bien-être, transats pour se relaxer.

Notre belle balancelle canadienne a eu également beaucoup de succès auprès de nos personnes ac-

compagnées férues de lecture dans un espace calme et relaxant.

Pour les plus curieux, l'accès au potager n'est pas loin !

Quoi de plus beau que de prendre le café du matin sur la terrasse, à côté de nos deux bougainvilliers.

Ces projets menés par l'équipe de la Villa des Fleurs et en collaboration avec la Fraternité Régionale Méditerranéenne ont permis d'obtenir le premier prix des Parcs et Jardins Fleuris de la Seyne-sur-Mer.



FORMATION CARPE DIEM À LA MAISON DU THIL

La Maison du Thil à Beauvais (60), colocation à destination de personnes âgées souffrant de maladies neurodégénératives, a ouvert ses portes en 2016 et a intégré PFP-AGE en janvier 2023. Des bénévoles et l'équipe du service d'aide à domicile ont pu bénéficier d'une formation spécifique. Gwendoline Bourdelle, la coordinatrice du projet, nous en présente les enseignements essentiels.

Les 11 et 12 octobre 2023, nous avons eu le plaisir de recevoir Mme Nicole Poirier, dirigeante de l'association CARPE DIEM au Canada. Sur ces deux jours, nous avons échangé sur la maladie d'Alzheimer mais aussi la façon dont nous pouvons accompagner les personnes présentant la maladie. Nous avons défini ce qu'est la maladie ainsi que les maladies neurocognitives.

Lors de cette formation, nous avons abordé les fonctions cognitives avec ses différents types de mémoires (court terme, long terme) ainsi que les fonctions exécutives et les troubles perceptuels, afin de bien comprendre le mécanisme du cerveau.

Grâce à cette formation, l'équipe de salariés et bénévoles a de nouveaux outils en main afin de mieux appréhender la maladie, mais aussi de mieux l'accompagner notamment sur les différentes phases d'agressivité de la personne. L'idée est dès lors que

nous sommes confrontés à une problématique nous devons décortiquer celle-ci en plusieurs étapes : décrire la situation, quelles en sont les conséquences, rechercher les causes, les pistes de solutions possibles, application d'une des solutions et ensuite l'évaluation avec du recul.

À travers des diffusions de reportages, cette formation, nous met face à des réalités du quotidien afin que nous puissions nous rendre compte que parfois nous avons de mauvaises conduites tout en prenant conscience qu'elles sont remédiables.

Nous avons pu effectuer des mises en pratique afin de nous mettre à la place de la personne accompagnée (altération des sens).

La formation a permis à l'équipe de se questionner sur sa façon de faire, de se remettre en question sur ses pratiques mais également d'avoir de réelles pistes d'améliorations.





Partie 3

LE MAINTIEN DE TOUS LES LIENS SOCIAUX ET AFFECTIFS

LE T-KAWA : DÉJÀ 5 ANS !

Déjà 5 ans que le T-Kawa a ouvert ses portes. Atypique au milieu de nos maisons ce café associatif, installé au rez-de-chaussée de la résidence Yersin (75013), est un pont vers le quartier pour les résidents. C'est aussi une ressource pour les habitants du quartier avec de nombreux ateliers, activités, mais surtout pour discuter, échanger, se confier. Soutenu par la conférence des Financeurs, Paris-Habitat, la Ville de Paris, et la politique de la Ville, nous espérons trouver des financements plus pérennes pour que ce lieu perdure après avoir prouvé toute sa pertinence. Un tiers-lieu d'exception, grâce au travail d'Yvonne Suisse et des bénévoles !

Le T-Kawa a officiellement ouvert le samedi 27 octobre 2018. Nous avons donc fêté les cinq ans du café en fin d'année.

Les invités ont été nombreux, certains n'ont même pas pu entrer dans le café, tellement il était rempli de monde. Nous évaluons le public, présent (continuellement ou sporadiquement) à la fête, à environ 150 personnes différentes.

Une tombola a été organisée à l'occasion de l'anniversaire. 92 personnes différentes y ont participé et

ont récolté plus de 230 cadeaux. Les commerçants du quartier ont joué le jeu et nous ont, gracieusement, donné des lots. Avec la vente des billets (2€ le billet) nous avons également pu acheter de beaux lots (vaporetto, fer à repasser, cafetière Senseo, un robot ménager, etc...).

Un groupe de jazz habitué du lieu à animé durant toute l'après-midi le fond musical pour finir, en beauté à 20h par un concert très apprécié autour d'un cocktail dinatoire.

TÉMOIGNAGES

Voici les témoignages recueillis durant la fête :

« Le T-Kawa est un lieu sympa avec un personnel qui met de la vie du côté de la porte d'Ivry. Cet espace indispensable à l'humeur inégalable mérite une longue existence pour perpétuer sa bienveillance ».

Nasser, la cinquantaine

« Je tiens à vous remercier tous pour votre implication, à tous les intervenants bénévoles qui œuvrent pour la fidélisation et la pérennité du lieu. Toujours plein lors des événements comme le vernissage, contes, musique, one man show, Jazz, couture, art floral... Ce lieu est convivial avec des échanges de la chaleur, j'y viens chaque semaine et revient encore et encore. Seul bémol, il manque parfois de la place on reste à la porte pour écouter les concerts de musique le samedi soir notamment. En tout cas, endroit magique à en oublier d'autres en urgence. Merci à la grande Yvonne pour sa gérance, son professionnalisme, sa gentillesse. Bonne continuation ».

Joëlle, 57 ans

« Voilà huit mois que je fréquente le T-Kawa que j'ai découvert grâce à une amie lors d'une soirée Stand-up. C'est l'ambiance qui est remarquable. Un accueil toujours sympathique au bar. Un chocolat chaud au tarif très modéré, une mixité sociale sans façon, des habitués qui accueillent bien les gens de passage. Un véritable lieu solidaire ! Et personnellement, j'apprécie la lecture des hebdomadaires, le canard enchainé et Charlie hebdo ce qui fait que j'y viens au moins une fois par semaine. Merci à toute l'équipe des bénévoles ».

Horst, 65 ans

« Je suis un habitué du T-Kawa. J'apprécie le dévouement et la qualité de l'équipe bénévole. La qualité de l'accueil permet à des personnes de milieux sociaux différents de se retrouver et de tisser des liens très chaleureux. Il est important et nécessaire de faciliter et de financer des endroits où chacun peut exprimer ses particularités à travers diverses activités. Il est primordial dans notre société plutôt chaotique de dépasser nos préjugés et de s'accepter au mieux. Il est nécessaire de faire vivre ce genre de T.Kawa le plus longtemps possible et d'exprimer une profonde gratitude à celles et ceux qui le font vivre ».

Luc, 73 ans

PARIS EN COMPAGNIE

FPF-AGE fait partie des membres fondateurs du groupement qui anime Paris en Compagnie. Cette interface, grâce notamment à une plateforme numérique, met en lien personnes âgées parisiennes ayant besoin d'aides ponctuelles aux déplacements, et citoyens engagés. Une action complémentaire à celle des FPF.

En 2023, Paris en Compagnie a continué de déployer son action auprès des aînés parisiens. Maintenir le lien social est au cœur de notre mission, cette année se sont plus de **12 000 heures partagées entre aînés et citoyens engagés** à parcourir les rues de Paris et à discuter de mille choses. Ce qui lie les membres de la communauté de Paris en Compagnie : la solidarité, le partage et la joie !

Ces valeurs se retrouvent dans les sorties entre binômes, mais aussi pendant les moments conviviaux qui rassemblent aînés, citoyens engagés, équipe et partenaires. À l'exemple de la Course et Marche Solidaire « **En Baskets avec Paulette** », à réaliser en binôme, organisée cette année avec le soutien de la Fraternité régionale Paris de l'Association Petits Frères des Pauvres : c'est plus de 500 personnes réunies pour mettre en lumière nos aînés, l'importance des liens intergénérationnels et le changement de regard sur les aînés.

Le défi de Paris en Compagnie ? Rassembler, le temps d'un accompagnement, deux générations pour partager un bon moment en profitant de l'instant présent.

En outre, grâce à un travail partenarial, notre équipe peut s'appuyer sur les professionnels et associations du territoire pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des aînés accompagnés.

La question du lien social est essentielle et nous concerne tous. C'est le premier maillon d'une société plus solidaire : bientôt 80 ans que l'Association Petits Frères des Pauvres crée des liens entre les Hommes, nous sommes fiers de contribuer à cette cause à ses côtés depuis plus de cinq ans maintenant.

*Cécilia Guinet
Directrice Paris en Compagnie*

UN NOËL PICARD POUR BRISER LA SOLITUDE

Les maisons de vacances sont des lieux privilégiés pour réaliser des temps de partage forts en émotions et source de souvenirs. Pour exemple, ce Noël au Château d'Achy (60).

Les équipes de Picardie se sont réunies au château d'Achy le 24 décembre pour fêter Noël comme il se doit. 70 convives ont profité de cette journée riche en émotions, comme en témoigne Michel, accompagné par l'équipe de Saint-Quentin :

« On est tellement heureux de se retrouver, de se rencontrer, de rire ensemble et de partager un délicieux repas de fêtes ».

Après une photo avec le Père Noël près du sapin, les convives ont pris place pour déguster champagne, foie gras, dinde et bûche pâtissière. Le repas fut ponctué par les chansons des musiciens du groupe « Histoire d'un soir ». Les journalistes de France 3 Picardie ont pu s'imprégner des valeurs de notre Association, si bien restituées dans leur reportage diffusé le soir même*.

« L'ambiance est folle ! » dit Jacqueline, ravie des applaudissements après avoir chanté au micro avec les musiciens. « Tout le monde a dansé, j'ai passé une journée mémorable. Je voudrais revenir pour fêter mes 90 ans le mois prochain ». Promesse tenue !



*reportage disponible sur la page Facebook du château : www.facebook.com/Chateaudachy

Audrey Diacre, responsable de la maison de vacances Maris-Stella à Wissant (62), nous présente les projets de jardin sensoriel et de médiation équine portés par son équipe.

LE JARDIN DES PART'AGES

S'évader de son quotidien, c'est tout l'objectif des séjours de vacances des Petits Frères des Pauvres. Pour maximiser cette expérience et offrir des moments inoubliables, la Maison Maris Stella a initié en 2022 la réhabilitation de son espace extérieur afin de le transformer en jardin sensoriel avec un espace



poulailler, des carrés potagers adaptés et une allée sensorielle. Parce que les troubles sensoriels sont fréquents en vieillissant et qu'ils accentuent l'isolement, l'équipe de la maison a choisi de recréer du lien autour de la Terre et des bienfaits de la nature. Une cagnotte digitale a donc été mise en ligne en mars 2023 pour permettre de compléter le parcours commencé avec deux instruments de musique extérieur : un xylophone et un grand tambour. Le Fonds Handicap & Société a également apporté son soutien pour ce nouvel achat.

TÉMOIGNAGES

« C'est super, ça remonte le moral, ça détend les nerfs », s'exclame Caroline, 60 ans, accompagnée par les Petits Frères des Pauvres de Lille Fives tandis que Kitty, 72 ans, affirme « c'est la musique qui me donne le moral. J'aime bien ces instruments, c'est très gai ! »

LA MÉDIATION ÉQUINE, VECTEUR DE LIEN ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Cela fait maintenant trois ans que le lien s'est créé entre la Maison Maris Stella et l'association de protection de l'enfance Le Gap, et plus particulièrement avec La Ferme de Morbecque. Celle-ci accueille des



adolescent(e)s, âgés de 13 à 18 ans présentant des problématiques polymorphes en rupture avec la relation éducative et très souvent en grandes difficultés familiales et sociales, dans le cadre de l'ordonnance 45* et de l'éducation renforcée. Leur projet pédagogique tourne autour de la médiation équine, avec des chevaux de trait. En 2023, l'équipe de la Ferme est venue à la rencontre des vacanciers de la maison lors du séjour Mille Pattes (Grands Dépendants) de la Fraternité régionale des Hauts-de-France. À l'aide d'une calèche spécifiquement adaptée pour les personnes à mobilité réduite, l'équipe de la Ferme a accompagné nos vacanciers pour une balade dans Wissant. Les chevaux, ont joué un rôle de facilitateur dans la rencontre entre les jeunes et nos aînés mais également avec les habitants et badauds du village. Une jolie façon de créer du lien et de réduire le fossé entre les générations.

*L'ordonnance du 2 février 1945 constitue le texte de référence fixant les règles et principes applicables en matière de justice pénale des mineurs.



Partie 4

**ACCOMPAGNER
LES BESOINS
EN FIN DE VIE**

PARLER DE LA FIN DE LA VIE À LA PENSION DE FAMILLE LA GAÏTÉ

La fin de vie est toujours un sujet délicat à aborder. À la pension de famille La Gaïté à Paris 14^{ème}, grâce au soutien de l'équipe d'Accompagnement des Personnes Malades et en Fin de Vie (AMFV), un temps d'échange a été mis en place : un travail dans la durée.

La Démarche

Notre collaboration avec l'équipe AMFV des Petits Frères des Pauvres (Accompagnement des personnes Malades et/ou en Fin de Vie) a débuté en février 2023 à l'initiative de la médiatrice santé et se poursuit encore aujourd'hui.

Un de nos résidents (JM), pilier de la maison, avait appris de manière violente en décembre (sans bienveillance de la part du médecin qui l'a reçu ce jour-là) qu'il était atteint d'un cancer à un stade déjà bien avancé. Il était accompagné d'un autre résident (L.) qui a reçu, avec la même intensité, la triste nouvelle.

Elle a affecté tout le monde, résidents, bénévoles et salariés. Très vite JM a été hospitalisé. Les propos tenus à ce moment-là par les résidents :

- « Il est dans un état catastrophique, de toute façon il va mourir... »
- « Il ne va jamais s'en remettre... »

Ces propos nous ont alertés et conduits à réfléchir avec l'équipe AMFV **à la manière dont nous pouvons accompagner les résidents dans cette épreuve**. En avaient-ils besoin ? N'était-ce pas seulement notre demande juste pour rassurer ? Un moyen de trouver un refuge face aux mois à venir ? Quel devait être le format de cet accompagnement ? Des rencontres collectives ? Individuelles ? Fallait-il en informer la personne malade ? L'associer aux rencontres ? Quelle place lui donner dans le groupe ? Fallait-il associer toutes les personnes qui pourraient être touchées par la situation (AVL ? Bénévoles ? salariés ? résidents ?) tout en leur laissant le libre choix de partager ce qu'elles ressentaient face à la situation ?

Le projet s'est monté lentement. La médiatrice santé a d'abord échangé longuement avec l'équipe AMFV, entre les allers-retours à l'hôpital de JM, puis a associé les salariés de la Gaïté. Nous attendions le « bon moment » pour nous lancer auprès des résidents.

Le mois de mars fut particulièrement éprouvant pour JM, de nombreux allers-retours à l'hôpital, un traitement lourd qu'il avait de plus en plus de mal à supporter. À plusieurs reprises il a arraché la sonde gastrique qui lui permettait de se nourrir et inquiétait l'entourage.

C'est en avril que les choses se sont concrètement mises en place. La première rencontre s'est faite en deux temps :

- D'abord avec les salariés et l'équipe AMFV : nous avons parlé de la mort, de la manière dont les résidents évoquaient le sujet, de ce que nous avons pu percevoir de leur relation à la mort, des besoins identifiés, de ce que nous attendions de la collaboration,
- Puis avec les résidents. Nous avons choisi de ne pas participer à l'échange. Cette première rencontre s'est faite de manière informelle autour d'un café. Nous n'avions pas vraiment convié qui que ce soit mais plutôt informé que nous avions des invités au moment du café. JM n'était pas présent car très fatigué. En revanche L. était là. L'important à ce moment était d'instaurer un lien de confiance et ouvrir la parole. Aucune thématique n'avait été définie.

La démarche collective, qui perdure encore aujourd'hui, une fois le climat de confiance instauré, a pris vie en juin 2023. Deux coordinateurs de l'équipe AMFV (pas toujours les mêmes) viennent rencontrer un collectif de résidents mensuellement, même pendant les vacances d'été, à l'heure du café du matin. Il n'y a pas de limite de temps, ni de sujet prédéfini. **C'est un espace où la parole et la réflexion de chacun peuvent être déposées, où la maladie, la souffrance, la mort, l'avenir, la vie dans la structure... peuvent être évoqués** mais ce n'est pas exhaustif. Tout sujet peut être exposé et écouté dans la bienveillance et l'empathie. Les résidents les attendent. Ils sont inscrits dans le planning d'animation. La convivialité du moment, petit café, sucrerie font partie du rituel.

Mais il fallait également prendre soin, plus particulièrement, de L. l'ami fidèle et de JM qui se battait contre la maladie. Il a très vite créé un lien privilégié avec une des coordinatrices de l'AMFV. Il avait besoin d'une écoute authentique et adaptée à ce qu'il vivait. Sur l'année il a été au cœur de quelques décès qui l'on particulièrement touchés. Cet accompagnement individuel lui a permis de ne pas sombrer. Il lui a également été proposé une rencontre avec un psychologue mais jusqu'à aujourd'hui il le refuse mais participe, avec le collectif, dans un autre cadre, à un groupe de parole avec un psychologue.

Quant à JM, il n'a jamais vraiment exprimé le besoin d'être accompagné. Encore une fois, c'est la bienveillance de la coordinatrice AMFV qui a naturellement créé le lien et qui jusqu'à la fin l'a accompagné.

De la même façon, elle a été présente pour nous, s'assurant aujourd'hui encore de notre bien-être.

Le résultat

JM a quitté la Gaîté pour vivre dans un appartement autonome en septembre 2023. C'était son dernier rêve. Pour autant, il demeurait dans le cœur de tous ceux qui l'avaient côtoyé dans la maison et tous continuaient de s'inquiéter de sa santé et de son devenir. Les rencontres mensuelles, ne se sont pas arrêtées, cela fait désormais partie de la vie de la Gaîté.

Il est décédé en février 2024. Tout le monde était prêt à accueillir la nouvelle et à poursuivre la route sereinement. Même pour L. ce départ a été moins douloureux que ce que l'on avait pu imaginer. Une coordinatrice - AMFV était présente à la levée du corps pour soutenir L. et une autre l'était aux funérailles en soutien aux résidents et à l'équipe. Elle est désormais reconnue par tout le monde.

Durant cette période, nous avons connu quelques décès, dans la maison, mais aussi d'anciens rési-

dents. Même s'ils se sont avérés douloureux, le travail effectué en amont par l'équipe AMFV a permis d'ouvrir naturellement la parole et d'apprendre à gérer les émotions mais surtout d'un parler sans tabou.

Une partie des résidents évoque ses souhaits, pour la fin, pour l'après, librement, en groupe ou lors de temps individuel avec les salariés. Il va être facile de rédiger et de formaliser ses demandes.

La collaboration avec l'équipe AMFV a également permis un relai d'information avec l'équipe AVL des Petits Frères des Pauvres (Accompagnement Vers le Logement) de Saint-Maur qui accompagnait JM puisqu'elle participait à la commission santé.

Quant à nous, les salariés et les bénévoles de la Gaîté, nous ne pouvons que remercier la bienveillance, l'écoute authentique, la présence pour les résidents mais aussi pour nous de cette équipe. Nous savons que nous pouvons les interpeler quand nous en avons besoin. Et surtout, elles viennent nous demander si tout va bien lorsque nous rencontrons une difficulté.

Pour 2024, l'équipe AMFV tient à impliquer des bénévoles AMFV dans nos rencontres mensuelles.

*Isabelle HUJDUS (La Gaîté)
& Maria ROJAS REGGETI (équipe AMFV)*



FIN DE VIE : PLAN D'ACTION

Adapter notre accompagnement lorsque la vie atteint son extrémité fait partie de nos missions. Mais c'est un sujet complexe et délicat à aborder au sein des équipes. L'Association, consciente de ses responsabilités, s'efforce de les soutenir.



Suite à un atelier animé par l'équipe « Accompagnement des personnes Malades et en Fin de Vie » (AMFV), plusieurs chantiers sont engagés.

Tout d'abord la diffusion d'un livret pour faciliter les discussions avec les résidents pour se préparer ensemble, définir ses directives anticipées, ses der-

nières volontés pour les funérailles, désigner une personne de confiance.... Tout cela se récolte au fil de l'eau, dans un climat de confiance qu'il faut favoriser.

Par ailleurs des équipes ont, à l'image de ce témoignage de l'équipe de la pension de famille la Gaîté,

mis en place des temps spécifiques pour aborder simplement le sujet, exprimer ses peurs et partager ses réflexions. Un décès dans une maison est toujours un moment fort durant lequel alternent questions angoissantes (« qui sera le prochain ? ») et réassurance (« je ne mourrai pas seul ! »). Les équipes qui ont osé se lancer, expriment le soulagement collectif de mettre des mots ensemble sur ce sujet tabou. Certaines ont demandé aux équipes AMFV de travailler en amont avec eux, avant de le faire avec les résidents.

D'autres actions ont eu lieu : formation interéquipes, supervision, procédures, mise en place de lignes téléphoniques d'urgence avec un service de psychologues dans le cas de situations particulièrement sensibles...

Notre rapport à la mort fait parti de notre vie intime et en tant que tel, il doit être abordé avec délicatesse et bienveillance.



Merci à tous ceux qui nous ont soutenus au cours de cette année. Grâce à vous, nous avons pu apporter davantage de soins et d'attentions à ceux qui vivent dans nos maisons.

FOCUS



19 cité Voltaire
75011 PARIS
Tél. : + 33 (0)1 48 07 53 63

www.petitsfreresdespauvres.fr

**PETITS FRÈRES
DES PAUVRES**
ASSOCIATION DE GESTION
DES ÉTABLISSEMENTS

